

Publié le 2 décembre 2016

## **Délit d'entrave numérique : le viol par l'État de la conscience des femmes**

*Rejeté par le Sénat le 29 septembre dernier, l'amendement sur le «délit d'entrave numérique» proposé par Laurence Rossignol est revenu en accéléré à l'Assemblée le 1<sup>er</sup> décembre, sous forme de proposition de loi. Pour tenter de passer en force et pour éviter à cette loi le risque d'être anticonstitutionnelle, la ministre des familles semble prête à tout. Devant le danger que représente cette loi, les évêques de France ont réagi avec une grande fermeté.*

### **Les sites d'information non officiels dans le viseur de la loi**

A cause du succès de plusieurs sites offrant une écoute aux femmes enceintes en détresse et des alternatives à l'IVG, les élus PS ont souhaité «élargir le délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse aux sites internet» accusés de «désinformation sur l'avortement». Mais peut-on vraiment affirmer que ces sites sont coupables de désinformation ? Malgré les milliers d'euros investis par Laurence Rossignol pour améliorer le référencement du site officiel du gouvernement, rien n'y fait, les sites parallèles comme *ivg.net* ou *sosbebe.org* remportent plus de succès sur internet. Et au lieu de s'interroger sur les raisons de ce succès, le gouvernement tente de les réduire au silence.

Comme le dit très justement Mgr Georges Pontier, le président de la Conférence épiscopale française, dans une lettre adressée au Président Hollande, et publiée par [La Vie](#), «la loi de modernisation du système de santé du mois de janvier dernier a supprimé le délai de réflexion d'une semaine consenti à la femme avant la décision éventuelle de subir un avortement. Autrement dit, les femmes ne trouvent plus de soutien officiel à leur questionnement en conscience.» Pour Caroline Roux, interrogée par [Le Monde](#), «l'information officielle s'est beaucoup dégradée. Elle est purement technique.» Enfin, les troubles et souffrances liés à l'avortement sont niés, minimisés au maximum sur le site officiel. Et c'est bien ce qui explique le succès des autres sites. Comme le reconnaît le professeur Israël Nisand, gynécologue obstétricien pro-choix très connu, le sujet des conséquences psychologiques de l'avortement «est devenu tabou. Il n'est pas politiquement correct de dire qu'il peut y avoir des troubles psychiques ou des regrets en aval d'une IVG. C'est un phénomène sur lequel on manque d'études scientifiques mais, sur le terrain, en consultation, on voit bien que cela existe. Il arrive que des femmes soient atteintes par la culpabilité et elles en paient seules le prix.»

C'est donc bien le site officiel sur l'IVG qui est coupable de désinformation et qui rend nécessaire l'existence des autres sites. Or, comme le souligne Philippe de St-Germain sur son blog [Conscientia](#), «l'amendement a pour objet le contrôle de la totalité de l'information concernant l'IVG en France, privant ainsi les Françaises et les Français d'une assistance véritablement

objective.» Un État qui veut s'arroger le monopole de l'information sur l'un ou l'autre sujet n'est plus un État de droit, mais un État qui exerce une «police des idées» et une «dictature d'une vision totalitaire sur l'avortement» dénonce le cardinal Vingt-Trois cité dans [Le Monde](#).

## **L'avortement, un moyen contraceptif anodin ?**

On peut également s'étonner de cette absence de reconnaissance par les instances officielles des souffrances liées à l'avortement. Le professeur Nisand le constate : «Le négationnisme des troubles qui peuvent survenir à la suite d'une IVG ne sert pas la cause des femmes. J'ai beau être un militant de la première heure en faveur de l'IVG, on me traite de marchand de morale dès que j'évoque ce sujet. Mais je persiste, la meilleure IVG est celle que l'on n'a pas eu besoin de faire, parce qu'on l'a prévenue.» Comment se fait-il que l'on ne trouve que sur les sites pro-vie des informations sur les risques liés à l'IVG ? Ainsi [Généthique](#) alerte sur cet acte «qui laisse souvent chez la femme des traces psychologiques difficiles à vivre, comme le reconnaissent 90% des femmes, selon un récent sondage Ifop.» Grégor Puppinck, de l'[ECLJ](#) (Centre européen pour le droit et la justice), indique que «42% des femmes ayant avorté avant l'âge de 25 ans vivent une dépression. La moitié des femmes mineures ayant avorté souffrent d'idées suicidaires. Les femmes qui avortent ont trois fois plus de risques de subir des violences physiques, mentales ou sexuelles que les femmes qui ont mené à terme leur grossesse.» La France est un des rares pays européens à ne pas avoir de politique de baisse du nombre des avortements, ce que confirme le professeur Nisand : «Réduire le nombre d'IVG n'est pas un objectif du gouvernement. On entend plutôt un discours qui assimile l'IVG à une forme de contraception.» Quel intérêt a la France à avoir le plus haut taux d'avortements parmi ses voisins ? Quelle protection et quel accompagnement l'État se soucie-t-il d'offrir aux femmes ?

## **Le mépris de la femme enceinte**

Si ces sites alternatifs existent et ont tant de succès, c'est qu'ils «compensent (...) l'absence d'organisation de ces lieux d'écoute» pour les femmes en détresse que l'État néglige de proposer, écrit Mgr Pontier. Jamais en France, le ministère des familles ou les féministes ne semblent se soucier des pressions que subissent les femmes pour avorter contre leur volonté, sans parler de l'absence de dialogue renforcée par la suppression du délai de réflexion. Pour les pro-choix, il n'existe finalement qu'un choix : avorter. Marie Philippe, du site [ivg.net](#), a été entendue à l'Assemblée Nationale le 24 novembre dernier par Mme Coutelle, député PS de la Vienne et rapporteur de la proposition de loi. Elle a délivré les statistiques suivantes : 20% des femmes qui appellent «veulent des informations factuelles, nous les leur donnons. L'entretien est assez court.» Puis viennent les femmes dites «ambivalentes. Elles sont nombreuses et elles trouvent notre site qui est à leur écoute. On peut dire que 40% environ des appelantes en interrogation pré-ivg sont « ambivalentes ». Enfin, 40% des femmes qui les appellent «sont poussées, harcelées, fortement incitées par leur conjoint (ou ex) ou leur famille (ou les deux !) ! Elles sont nombreuses (...), seules, sans protection. Hélas, aucune loi pénale ne vient sanctionner cette forme de harcèlement moral qui ne fait que s'amplifier depuis des années ! La femme enceinte a de moins en moins de protection au niveau du droit.»

Au mois d'octobre dernier, nous apprenions en effet qu'une Mayennaise de 39 ans avait été licenciée parce qu'elle était enceinte : «Ce qui m'a le plus choquée, a-t-elle dit, c'est quand ils m'ont dit que si je perdais mon bébé, où si je décidais d'interrompre ma grossesse, ils me garderaient» rapporte [FranceBleu](#). Pourquoi garder le bébé quand ça tombe mal pour l'entreprise ? Le cynisme n'a plus de limites, gare à la femme enceinte en ces jours où nous sommes ! Alors que le [sondage Ifop sur l'IVG](#) demandé par l'Alliance Vita révèle que «72% des personnes interrogées estiment que «la société devrait davantage aider les femmes à éviter le recours à l'interruption de grossesse». Encore une fois, le bon sens, le réalisme s'imposent dans l'opinion, mais l'idéologie pro-choix régnaute les refuse rageusement.

Enfin, la féministe libérale Mathilde Berger-Perrin s'insurge dans [Contrepoints](#) de l'image que l'on donne des femmes : «Mettre en place ce « délit d'entrave numérique », c'est prétendre que les femmes ne sont pas assez rationnelles pour prendre leur décision en conscience.» Finalement, si les femmes répugnent à aller sur le site du gouvernement, ce n'est pas parce qu'elles ne trouvent pas l'aide dont elles ont besoin, c'est parce qu'elles sont si facilement influençables, ces pauvres petites créatures sans cervelle... Et Mathilde Berger-Perrin de tacler les féministes : «Quant aux féministes, leur tendance est toujours d'avoir plus recours à l'État pour défendre leur combat. Malheureusement cela revient bien souvent à affaiblir l'individu féminin à coups de puissance normalisatrice.»

## **Un acharnement suspect contre la liberté de conscience**

«L'interruption volontaire de grossesse, qu'on le veuille ou non, demeure un acte lourd et grave qui interroge profondément la conscience» rappelle Mgr Pontier. Sa banalisation n'est pas normale, dénonce le professeur Nisand dans [La Croix](#) : «Si le nombre d'IVG ne baisse pas, c'est aussi à cause de tout un courant qui affirme que finalement c'est un événement « positif » dans la vie d'une femme. Autant vous dire que ce n'est pas ma position. Et je ne mets pas sur le même plan l'avortement et la contraception.» Le gouvernement fait tout pour que la décision de l'IVG ne soit pas réfléchie, posée et le fruit d'un dialogue, dans le but semble-t-il de soustraire la femme à tout sentiment de culpabilité. Et pour ce faire, rien de mieux que de tenter de soustraire la personne à sa propre conscience.

Ainsi le délit d'entrave numérique contribue «à rendre cet acte de moins en moins « volontaire », c'est-à-dire de moins en moins libre» précise Mgr Pontier. De moins en moins humain aussi. L'interruption volontaire de grossesse risque de se muer en interruption « automatique » de grossesse où la dimension psychologique, affective, spirituelle et même corporelle des personnes est niée. L'embryon est un amas de cellules, dans un amas de cellules plus grand que l'on appelle 'corps', et tout n'est que matière qui n'a pas à être particulièrement protégée, défendue, accompagnée. «Le droit à la vie est le premier des droits, disait saint Jean-Paul II, mais la liberté de conscience, précisait-il, est la base de tous les droits. Le gouvernement socialiste s'attaque aux deux» analyse Philippe de Saint-Germain.

Même *Charlie Hebdo* s'avoue dérangé par cette proposition de loi : «Ce délit d'entrave à l'IVG est une très mauvaise nouvelle pour tous ceux qui sont favorables au droit à l'avortement. Croyons-nous nos arguments si faibles qu'il faille interdire ceux de nos adversaires ?» s'interroge Guillaume Erner, sur la page *Facebook* de *Charlie Hebdo* officiel. Eh bien, oui, et c'est tout le problème. Les

progrès de la science montrent chaque jour un peu plus à quel point l'embryon développe très tôt tous les organes vitaux de son corps et son système nerveux qui sont les signes qu'il est, dès sa conception, un être humain qui doit être traité comme une personne. Sur le site [\*Naître et Grandir\*](#), on peut suivre semaine après semaine les étapes de son développement. Durant le débat du 1<sup>er</sup> décembre, Mme Le Morton, présidente PS de la Commission des Affaires sociales, a prononcé la parole suivante : « Un enfant non désiré est un enfant imaginaire ». Voilà comment la mentalité actuelle se débarrasse des obstacles à son illusion de toute-puissance. Elle se contente de nier jusqu'à leur existence, y compris lorsqu'il s'agit d'êtres humains.

Alix Verdet

Retrouvez cet article sur notre [site](#)